



avis & rapport

Mise en œuvre opérationnelle des bassins d'emploi

29 janv. 2021

Rapport et avis présentés au nom de la
commission Emploi
par **Corinne DOS SANTOS-MALHADO et**
Lionnel RAINFRAY

Avis n°2021-04

présenté au nom de la commission Emploi

par **Corinne DOS SANTOS-MALHADO et Lionel RAINFRAY**

Mise en oeuvre opérationnelle des bassins d'emploi

29 janv. 2021



Avis n° 2021-04
présenté au nom de la commission Emploi
par **Corinne DOS SANTOS-MALHADO et Lionel RAINFRAY**

29 janvier 2021

Mise en œuvre opérationnelle des bassins d'emploi

Certifié conforme

Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Eric BERGER". The signature is written in a cursive style with a horizontal line through the end of the "G" and a vertical line through the end of the "R".

Eric BERGER

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, et plus particulièrement son article 32 portant sur les contributions d'évaluation des Ceser aux politiques publiques régionales ;
- La loi 2018-771 du 5 septembre 2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" ;
- L'instruction du Gouvernement n° NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'article L4251-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que « la Région est la collectivité responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique » ;
- L'article L4251-13 du CGCT qui dispose que « la Région élabore un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation » ;
- L'article L4211-1 du CGCT par lequel « La Région a pour mission, dans le respect des attributions des départements et des communes et, le cas échéant, en collaboration avec ces collectivités et avec l'Etat, de contribuer au développement économique, social et culturel de la région (...) » ;
- Le Schéma directeur de la Région Ile-de-France révisé, approuvé par le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013.

Les actes du Conseil régional d'Ile-de-France suivants :

- Le rapport n° CR 187-16 du 22 septembre 2016 portant adoption d'une carte unique des bassins d'emploi en Ile-de-France ;
- Le rapport n° CR 230-16 du 14 décembre 2016 relatif à la stratégie pour la croissance, l'emploi et l'innovation de la Région Ile-de-France et à l'adoption du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021 (SRDEII).

Les actes du Ceser Ile-de-France suivants :

- L'avis n°2013-17 du 17 octobre 2013 relatif au projet de schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) ;
- L'avis n° 2016-15 du 8 décembre 2016 portant sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- L'avis d'étape n° 2017-12 du 14 septembre 2017 portant sur l'évaluation ex ante de la pertinence du dispositif des bassins d'emplois définis dans le cadre du SRDEII ;
- La note de cadrage portant sur l'évaluation de la mise en œuvre opérationnelle des bassins d'emploi adoptée par le bureau le 15 juin 2018 ;
- L'avis d'étape n°2019-01 du 24 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre opérationnelle des bassins d'emplois.

Considérant :

- Que le Conseil régional a lancé au premier semestre 2018 une procédure de mise en œuvre opérationnelle des bassins d'emploi en nommant pour chaque bassin un binôme composé d'un conseiller régional et d'un sous-préfet qui auront pour mission « d'associer l'ensemble des acteurs pertinents de l'économie et de l'emploi du territoire afin non seulement de partager le diagnostic et les enjeux, mais aussi de construire des actions communes et concrètes » ;
- Que la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France a adressé le 24 septembre 2018 au Président du Ceser un courrier acceptant la participation des conseillers du Ceser aux comités opérationnels des acteurs des bassins d'emploi, en précisant notamment qu'elle est « très favorable à ce que le Ceser apporte toute sa compétence, son expertise et son expérience » au suivi de la mise en œuvre des bassins d'emploi ;
- Que dans sa note de cadrage, la commission Emploi a calé sa méthodologie de travail sur l'organisation mise en place par le Conseil régional en structurant la démarche en deux temps : une aide au diagnostic, un suivi de la mise en place effective en s'intéressant notamment à la structuration des acteurs de terrain et l'impact de cette mise en place sur les publics les plus éloignés de l'emploi ;
- Que la commission Emploi a choisi de se baser d'une part sur le suivi de terrain en lien avec les acteurs, et d'autre part sur la mise en perspective des résultats obtenus par le Conseil régional avec les préconisations précédentes du Ceser concernant l'emploi et la formation en général, et les bassins d'emploi en particulier ;
- Que, conformément à la mission de contribution à l'évaluation des politiques publiques régionales confiée au Ceser, la commission Emploi a décidé de présenter un avis d'étape intermédiaire, afin de fournir ses premières préconisations au Conseil régional sur la base des 11 premiers bassins d'emploi mis en œuvre ;
- Que la commission Emploi s'est appuyée sur ceux de ses membres qui, par leurs activités, sont en lien avec les territoires concernés pour suivre plus spécifiquement 12 bassins d'emploi qui portent, par leur diversité, les différentes problématiques rencontrées dans les bassins d'emploi ; Les 12 bassins d'emploi suivis plus particulièrement sont les suivants : Porte Sud Grand Paris, Est Ensemble, Grand Paris Est, Grand Orly Seine Bièvre, Paris Ouest La Défense, Grand Roissy Le Bourget, Paris, Marne-la-Vallée, Plaine Commune, Ouest 95, Paris Est Marne Bois, Boucle Nord de Seine ;
- Qu'à date d'adoption du présent avis, la commission emploi se base sur les informations suivantes :
 - ✓ Un travail d'analyse des indicateurs fournis par l'observatoire des bassins d'emploi de Défi Métiers ;
 - ✓ Le retour des conseillers qui ont été conviés et ont participé aux Comités de pilotage élargis des Bassins d'emploi jusqu'en septembre 2019 ;
 - ✓ Les comptes rendus de Comités stratégiques restreints, de Comités de pilotage élargis et de groupes de travail qui ont été fournis à ce jour par le Conseil régional.

Emet l'avis suivant :

Article 1 : Une mise en œuvre effective mais disparate

Le Ceser constate que la mise en œuvre des bassins d'emploi est effective partout. Ces nouveaux territoires d'action ont pour avantage de mettre en relation les acteurs de l'emploi, et de créer des synergies entre eux.

Néanmoins, la composition des comités élargis reste institutionnelle, peu ouverte sur les partenaires sociaux et les entreprises.

Des différences grandissantes sont constatées entre les bassins d'emploi (rythme de travail, élaboration des diagnostics territoriaux, conception d'actions concrètes et partagées, mobilisation de l'ensemble des parties prenantes...). Le Ceser observe que les bassins d'emploi les plus dynamiques sont ceux qui ont déjà une longue pratique de mise en coordination des acteurs du territoire, et qui ont une identité forte liée à une ou plusieurs filières (Grand Orly Seine Bièvre, Grand Roissy Le Bourget, Paris Ouest La Défense, Marne-la-Vallée). Il est en effet à souligner que le temps long est nécessaire pour une connaissance approfondie du territoire, des acteurs, des besoins... avant de mettre en place des actions concrètes.

Article 2 : Une coordination à renforcer impérativement

Le terme « gouvernance » n'apparaît pas comme étant pertinent. Le terme "coordination politique" serait préférable, à l'image des représentants institutionnels qui composent les comités stratégiques restreints. En effet, la coordination n'est pas la gouvernance. À ce stade, les bassins n'ont pas de moyens et de budget propre.

Le Ceser recommande d'organiser une coordination régionale inter-bassins, qui pourrait s'appuyer sur une meilleure visibilité des actions mises en place par les bassins. Cette coordination aurait pour objectif de suivre des enjeux comme les reconversions professionnelles, les mobilités, l'orientation, la gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences...

La coordination régionale inter-bassins permettrait de réguler les concurrences qui pourraient apparaître entre les bassins d'emploi. Celles-ci seraient en effet néfastes pour les entreprises, les salariés et ne feraient qu'accroître les inégalités territoriales, déjà prégnantes en Île-de-France. Il serait opportun de mettre en place des indicateurs d'analyse et de suivi d'actions.

Il pourrait être intéressant de créer une « plateforme » pour les bassins d'emploi, comme une boîte à outils leur permettant d'accéder à des ressources documentaires, des dispositifs existants, des bonnes pratiques, des financements potentiels à leur disposition pour mettre en œuvre leurs actions...

Article 3 : Un accompagnement administratif à développer

Le Ceser préconise une organisation interne de la Région efficace et durable, pour suivre les bassins d'emploi, s'appuyant sur le remplacement des postes vacants des délégués territoriaux de la « Mission Développement économique territorial et compétences ». La vacance d'un grand nombre de ces postes (5 sur 9) pendant l'année 2019 peut expliquer le manque d'informations transmises au Ceser.

Cet accompagnement administratif est le prérequis indispensable au bon fonctionnement des bassins d'emploi.

Article 4 : Une prise en compte inégale des besoins de formation des Franciliennes et des Franciliens

Le Ceser a observé une prise en compte inégale des besoins des territoires et de la population active en formation. L'évolution des catalogues de formations régionales, en fonction des besoins des bassins, n'est pas systématique. Cette mission de remontée des besoins en formation de la part des bassins pourrait être rendue obligatoire, et donc évaluée tous les ans.

Ceci doit être mis en regard de l'évaluation prévue du Programme Régional de Formation pour l'emploi (PRFE) par le Comité de l'Evaluation des Politiques Publiques (CEPP).

Le Ceser recommande que cette évaluation du PRFE soit déclinée par bassin d'emploi.

Le Ceser préconise la prise en compte précise et concrète des besoins de publics-cibles, quel que soit le bassin d'emploi : les jeunes, les publics en inclusion ou éloignés de l'emploi, les diplômés des quartiers populaires, les populations discriminées, les autoentrepreneurs / travailleurs indépendants, les femmes en situation de famille monoparentale... 9 bassins sur 12 étudiés par le Ceser ne précisent pas de publics-cibles.

Article 5 : Une implication des différents acteurs ou dispositifs régionaux de l'emploi et de la formation à encourager plus largement

Le déploiement et l'animation du Service public régional de l'orientation (SPRO) dans les bassins est en cours. Dans chaque bassin, le référent SPRO est chargé de constituer et coordonner la communauté de travail des acteurs du SPRO sur son territoire. Le Ceser souhaite que l'articulation entre le référent SPRO et la coordination du bassin soit effective et durable. Le référent SPRO doit ainsi être systématiquement invité aux Comités de pilotage élargis et groupes de travail.

Le Ceser invite le Conseil régional à davantage associer le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) dans le suivi des actions des bassins d'emploi.

Enfin, le Ceser souhaite une coordination efficiente entre les travaux des bassins d'emplois et le PRIC (Pacte régional d'investissement dans les compétences). Il s'agit de coordonner les budgets PRIC avec les besoins spécifiques exprimés par les bassins d'emploi.

Article 6 : Une mission prospective à mettre en place rapidement

Les travaux des bassins manquent d'une vision prospective de l'emploi (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale) - mis à part les bassins aéroportuaires et Marne-la-Vallée.

Or, les problématiques environnementales, écologiques, la digitalisation des activités, ou encore les besoins sanitaires sont notamment des données fondamentales pour les formations, les métiers, les filières d'aujourd'hui et de demain. La crise liée au Covid-19 ne fait qu'accentuer ces besoins.

Article 7 : Quel avenir pour les bassins d'emploi ?

Le Ceser s'interroge sur l'avenir des bassins d'emploi après ce mandat régional et la crise sanitaire.

Après la crise, les bassins devront reprendre leur fonctionnement institutionnel normal, et relancer les coordinations politiques, les comités élargis et les groupes de travail. Ils doivent être à la pointe de l'anticipation des besoins et des mutations à l'œuvre dans certains secteurs, dans les conditions de travail, dans les formations à venir... Les bassins d'emploi devront aussi tenir compte des changements importants ayant eu lieu pendant la crise (télétravail, mobilités, déménagements dans les régions...), dresser le bilan de leurs actions et des groupes de travail et éventuellement faire évoluer leurs priorités.

L'analyse du Ceser sur les bassins d'emploi devra reprendre lorsque le dispositif retrouvera un fonctionnement normal. Les conseillers du Ceser y sont favorables, sous condition d'une bonne transmission des éléments et des documents nécessaires à cette évaluation.

Cet avis a été adopté :

Suffrages exprimés : 162

Pour : 155

Contre : 0

Abstentions : 7

Ne prend pas part au vote : 0



rapport

Mise en œuvre opérationnelle des bassins d'emploi

29 janv. 2021

Rapport présenté au nom de la
commission Emploi
par **Corinne DOS SANTOS-MALHADO et**
Lionnel RAINFRAY



Mise en œuvre opérationnelle des bassins d'emploi

Rapport présenté au nom de la commission Emploi
par **Corinne DOS SANTOS-MALHADO et Lionel RAINFRAY**

29 janvier 2021

Sommaire

Introduction	3
1. Les bassins d'emploi : état des lieux du dispositif et des objectifs d'évaluation du Ceser.....	5
1.1 La politique régionale de mise en place des bassins d'emploi.....	5
1.2 L'organisation des bassins d'emploi (gouvernance, organisation opérationnelle)	6
1.3 La méthode et les objectifs du rapport et de l'avis du Ceser.....	7
1.4 Les bassins d'emploi étudiés par le Ceser.....	9
2. Un an après l'avis du Ceser : quel bilan ?	29
2.1 Quel bilan de la mise en œuvre des bassins d'emploi de la première phase ?	29
2.2 Quel suivi des recommandations du Ceser ?	30
3. Quel bilan de la deuxième phase de déploiement des bassins d'emploi ?	33
3.1 Quel bilan de la mise en œuvre des bassins d'emploi de la deuxième phase ?.....	33
3.2 Quelles préconisations et quelles interrogations persistantes pour la poursuite des bassins d'emploi ?	34
Conclusion.....	37
Remerciements	38
Liste des membres de la commission Emploi.....	39
Bibliographie	40
Annexes	41

Introduction

Dans son rapport de septembre 2016, le Conseil régional d'Île-de-France, en accord avec l'Etat, décide d'adopter une carte des bassins d'emploi s'appuyant sur une nouvelle découpe territoriale. L'ambition se résume ainsi : rationaliser les politiques liées à l'emploi au sein de territoires d'action communs, coordonner l'ensemble des acteurs institutionnels (collectivités, Pôle Emploi, Direccte...), et proposer des solutions de formations et d'emploi au plus près des besoins des Franciliens.

Le déploiement opérationnel des 11 premiers bassins d'emploi est initié en mai 2018. Le Ceser décide alors de s'autosaisir sur ce sujet, afin d'évaluer la mise en œuvre opérationnelle de ces bassins. Cette approche répond par ailleurs à la nouvelle compétence des Ceser depuis la loi NOTRe ; contribuer à l'évaluation des politiques publiques régionales. L'élaboration de cet avis sur les bassins d'emploi fait donc figure d'une méthodologie innovante *en soi* pour l'assemblée.

L'idée est précisément d'apprécier la bonne mise en œuvre de la gouvernance de ces territoires, la mise en commun des dispositifs, les synergies entre les acteurs autour d'actions concrètes, animées par les « commissions et groupes de travail ». Un premier avis d'étape est donc adopté en janvier 2019, quant au déploiement de la première phase du dispositif. La deuxième assemblée régionale profite de cette occasion pour évaluer la prise en compte des enjeux qui lui semblent prioritaires pour l'emploi francilien : considération des besoins des personnes éloignées de l'emploi, de l'enjeu de l'accès aux formations et à l'emploi (problématique transports – logement), des spécificités liées à l'emploi des femmes...

Ce rapport devait être présenté au premier trimestre 2020. La crise sanitaire ayant perturbé le fonctionnement normal du Ceser, ce rapport est présenté fin 2020. Le Ceser a appris que la crise a aussi modifié le fonctionnement habituel des bassins d'emploi, dont l'organisation ne serait pas encore définitivement actée, entre le Conseil régional et l'Etat.

Le Ceser a donc décidé d'arrêter son évaluation en mars 2020, au début du confinement.

L'avis consiste ainsi en une appréciation de l'effectivité, ou non, des recommandations réalisées un an plus tôt, et en la formulation de nouvelles préconisations suite à l'analyse des actions mises en œuvre en 2019 par la Région Île-de-France.

1. Les bassins d'emploi : état des lieux du dispositif et des objectifs d'évaluation du Ceser

1.1 La politique régionale de mise en place des bassins d'emploi

L'Exécutif régional place la création des bassins d'emploi dans le cadre de la « lutte cruciale contre le chômage », et d'une « volonté conjointe Etat-Région »¹. L'ambition du Conseil régional repose sur le constat d'un éparpillement des actions pour l'emploi, la formation ou l'orientation, et d'une multiplicité des acteurs intervenant sur le sujet (Etat, Région, Départements, Intercommunalités, Pôle Emploi...). L'intention est alors de s'accorder sur une carte unique des territoires d'action, lesquels permettront de poursuivre les objectifs suivants :

- Cibler les besoins en compétences des territoires et des entreprises ;
- Définir l'offre de formation initiale et continue en fonction des « réalités du tissu économique » et des « besoins des populations ».

Trois missions sont alors déterminées par la Région, à la fois organisationnelles et opérationnelles :

- La réalisation d'un diagnostic territorial, permettant de mieux cerner les caractéristiques de l'emploi, les métiers en tension, les besoins en formation... ;
- La gouvernance pour « élaborer une stratégie territoriale partagée », avec l'ensemble des acteurs ;
- La mise en œuvre d'actions opérationnelles, répondant aux besoins localisés des bassins d'emploi.

Le déploiement des bassins d'emploi se réalise alors en deux temps : 11 bassins d'emploi en 2018, les 14 autres en 2019. Leur perspective est assurée le temps du mandat de l'Exécutif régional, soit jusqu'en 2021.

Focus : le calendrier de mise en œuvre des bassins d'emploi

Mai 2018	Lancement des 11 premiers bassins d'emploi (première phase)
Juillet 2018	Mise en place des 11 premiers bassins d'emploi (établissement des gouvernances)
Septembre 2018	Le conseil régional accepte la participation des conseillers du CESER aux comités opérationnels des bassins d'emploi
Septembre – Décembre 2018	Phase de préparation (comité de pilotage, plénières avec les acteurs de terrain, création de commissions thématiques) suivie d'une phase de mise en œuvre des 11 premiers bassins d'emploi
Janvier 2019	Avis d'étape du CESER (6 bassins d'emploi sont ciblés par le champ de l'étude)
Janvier 2019	Lancement des 14 bassins d'emploi restants (seconde phase)

¹ Rapport pour le Conseil régional, CR 187-16, septembre 2016

1.2 L'organisation des bassins d'emploi (gouvernance, organisation opérationnelle)

La gouvernance de chaque bassin d'emploi est assurée par un duo composé d'un Sous-préfet et d'un Conseiller régional. Ce pilotage dual vise à garantir la mobilisation équivalente de l'Etat et de la Région Île-de-France.

Opérationnellement, trois types de réunion sont organisés par cette gouvernance :

- **Les Comités stratégiques restreints (CSR), plus ou moins ouverts aux acteurs institutionnels, selon les bassins d'emploi.** Ceux-ci permettent de prendre les décisions structurelles pour le pilotage du bassin. Ils rassemblent au minimum les services de l'Etat, de la Région et des intercommunalités. Ils sont souvent ouverts aux autres acteurs institutionnels (Pôle Emploi, Direccte, Départements...) et, de manière exceptionnelle, aux entreprises.
- **Les Comités de pilotage élargis (CPE), regroupant l'ensemble des acteurs de l'emploi, mais présentant un périmètre variable selon les bassins d'emploi.** Ceux-ci permettent de développer les décisions stratégiques prises par les Comités de pilotage, d'organiser les commissions thématiques (ou groupes de travail), et de prendre en compte l'ensemble des besoins des acteurs. Les entreprises, les missions locales, les associations, les cités des métiers... sont souvent conviées à ces réunions plénières.
- **Les groupes de travail, émanant de ces comités.** Ceux-ci permettent de concevoir les actions ciblées auparavant, et de proposer une feuille de route pour leur mise en œuvre. Leur composition est diverse selon les bassins d'emploi, c'est-à-dire plus ou moins ouverte aux acteurs de l'emploi.

Focus : la carte des bassins d'emploi



1.3 La méthode et les objectifs du rapport et de l'avis du Ceser

Le Ceser décide de procéder à l'évaluation de la politique publique des bassins d'emploi *in itinere* ; l'assemblée étudie le dispositif au fil de sa mise en place, entre 2018 et 2019. Un avis d'étape est alors adopté en janvier 2019, concernant la première phase de déploiement des bassins, et l'avis final est prévu pour 2020, ayant pour objet l'évaluation de l'ensemble de cette stratégie. L'évaluation du Ceser s'arrête en mars 2020.

Néanmoins, le Ceser a observé que certaines réunions et missions des bassins se sont bien déroulées en 2020, tel que l'intervention de la CRESS (Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire) au sein des bassins d'emploi (par exemple Boucle Nord de Seine).

Pour l'élaboration de l'avis d'étape, six bassins d'emploi avaient été étudiés, mis en place lors de la première phase : Porte Sud Grand Paris, Versailles Saclay, Est Ensemble, Grand Paris Est, Paris Ouest La Défense, Grand Roissy Le Bourget.

Pour son avis final, le Ceser étudie six bassins déployés lors de la première phase (compte-tenu de son importance stratégique pour l'emploi francilien, la bassin Grand Orly Seine Bièvre a été ajouté à l'évaluation) et six mis en place lors de la seconde phase :

- Porte Sud Grand Paris
- Est Ensemble
- Grand Paris Est
- Paris Ouest La Défense
- Grand Roissy Le Bourget
- Grand Orly Seine Bièvre
- Paris
- Marne-la-Vallée
- Plaine Commune
- Ouest 95
- Paris Est Marne et Bois
- Boucle Nord de Seine.

Ce choix est réalisé en tenant compte des différentes situations territoriales pour mesurer d'éventuels déséquilibres, et en sélectionnant des bassins d'emploi « clefs », qui ont un poids stratégique pour la région francilienne – tels que les secteurs aéroportuaires.

La méthodologie suivie par le Ceser pour élaborer son avis définitif se fonde sur les éléments suivants :

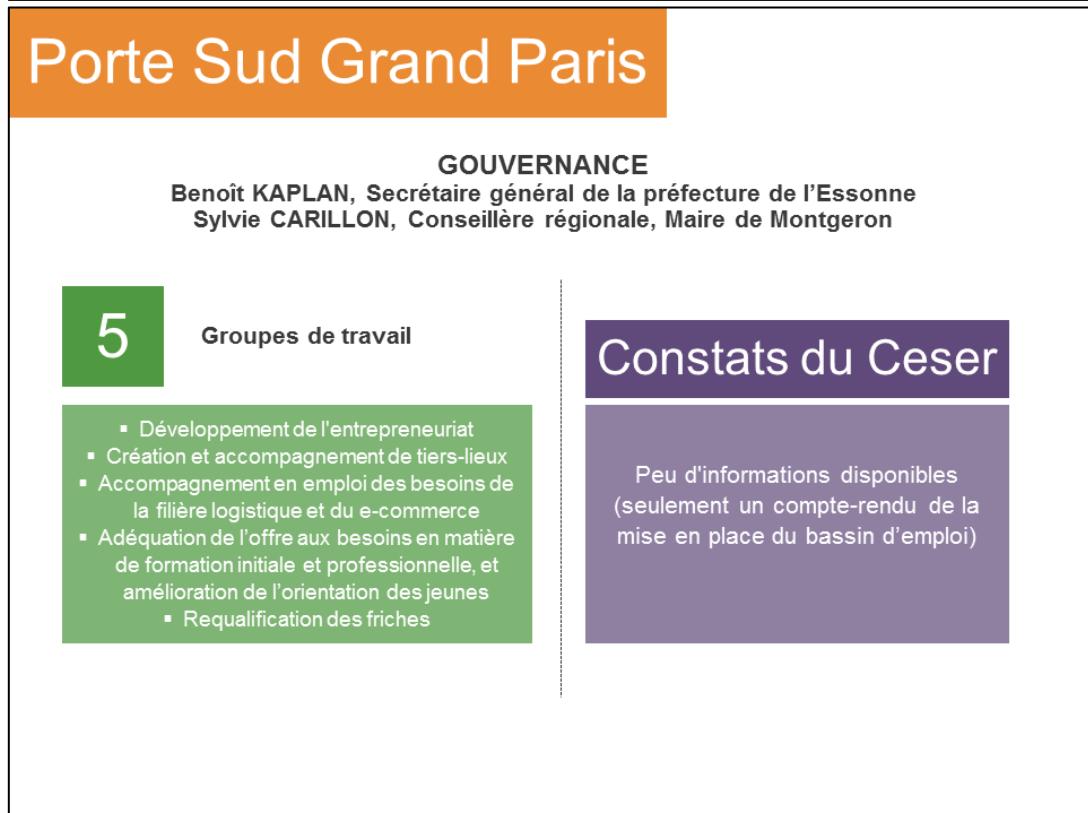
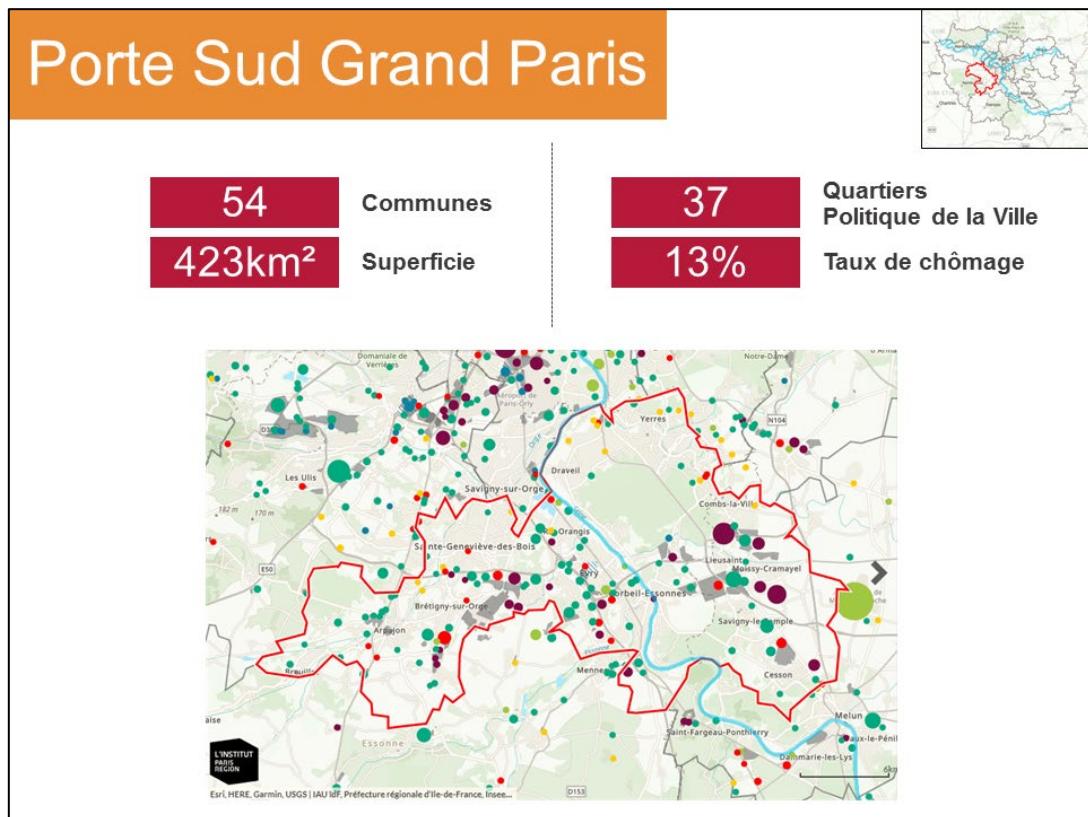
- Auditions et entretiens des services de la Région, de Défi-métier, ou d'autres acteurs (tels que Pôle Emploi ou le GIP Emploi Roissy, devenu Paris CDG Alliance) ;
- Etude des diagnostics territoriaux réalisés par Défi-métiers et l'Institut Paris Région (ex-IAU) ;
- Analyse des compte-rendu des comités stratégiques restreints, des comités de pilotage élargis, des actions développées par les groupes de travail ;
- Analyse des réalisations concrètes portées par les bassins d'emploi.

L'avis d'étape du Ceser reposait principalement sur l'analyse des comités en « présentiel », puisque la présidente de Région avait demandé que les conseillers puissent participer aux comités élargis (réunions plénières). Initialement, lors des premières plénières en 2018, les conseillers du Ceser ont donc, pour la plupart, bien été conviés à celles-ci. Cependant, à partir de septembre 2019, ces invitations ont cessé sans raison apparente, et sans justification apportée à l'assemblée, pour les plénières de ces premiers bassins. Ils n'ont pas été associés non plus à la mise en place des nouveaux bassins, malgré les relances des conseillers. Le Ceser regrette vivement cette interruption, nuisant à l'évaluation complète du dispositif.

Par ailleurs, les compte-rendu des comités n'ont pas été transmis régulièrement, contrairement à ce qui avait été convenu. En effet, malgré les relances des conseillers du Ceser, l'ensemble des compte-rendu ont été obtenus seulement en début 2020, pour l'ensemble de l'année 2019. Ce manque de suivi pénalise une fois encore le travail d'évaluation du Ceser.

1.4 Les bassins d'emploi étudiés par le Ceser

NB : Les éléments soulignés ci-après se fondent sur les données de Défi-métiers et de l’Institut Paris Région, ainsi que sur les compte-rendu transmis par les services de la Région Île-de-France. Le Ceser souligne ainsi les limites de son appréciation, fondées uniquement sur le peu de données que l’on a bien voulu porter à sa connaissance. Cette évaluation porte sur des informations valables jusqu'en mars 2020.



Est Ensemble



9

39km²

Communes

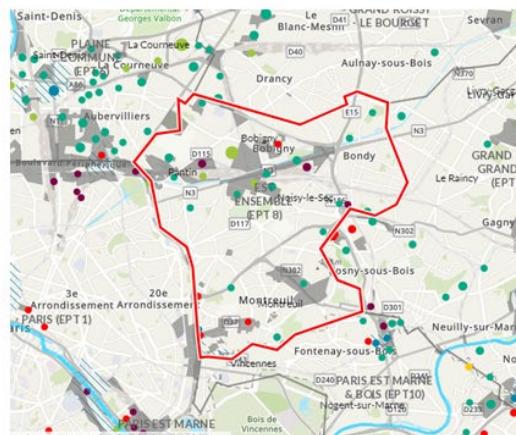
Superficie

27

19%

Quartiers
Politique de la Ville

Taux de chômage



Est Ensemble

GOUVERNANCE

Manon LAPORTE, conseillère régionale

Fayçal DOUHANE, secrétaire général adjoint, chargé de l'arrondissement chef-lieu

5

Groupes de travail

- Présentation des programmes et dispositifs de formation conventionnés auprès des prescripteurs et orienteurs des bénéficiaires du RSA
- Groupes de travail préparatoires pour la définition du plan d'action du bassin
- Création d'un réseau des acteurs de l'orientation (en relation avec le SPRO)
 - Mise en place opérationnelle du Réseau #Leader
- Mise en place opérationnelle de la politique Entrepreneur #Leader

Constats du Ceser

Peu d'informations disponibles (seulement un compte-rendu de la mise en place du bassin d'emploi)

Est Ensemble

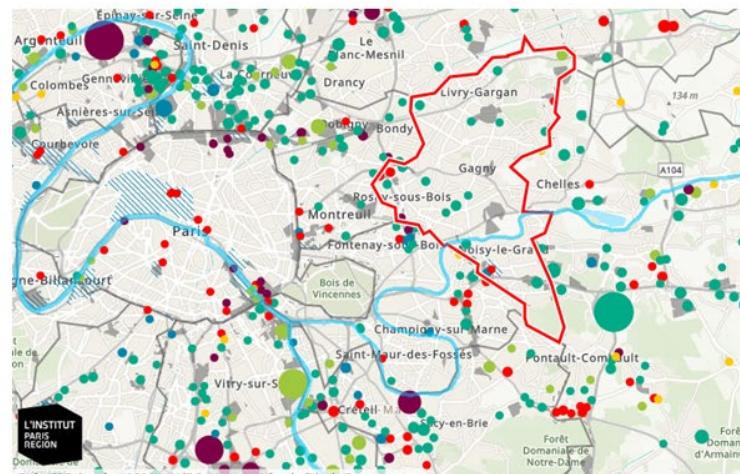
Évaluation de la mise en œuvre opérationnelle du bassin

Contenu des thématiques traitées	Axe 1: Prioriser la qualification des demandeurs d'emploi pour augmenter le taux d'emploi du bassin Axe 2 : Déployer les nouvelles politiques, programmes et dispositifs d'aides aux entreprises au sein du bassin
Nombre de groupes de travail	5
Coordination avec les acteurs de terrain	<i>Aucune information disponible</i>
Réalisation d'un diagnostic territorial	<i>Aucune information disponible</i>
Synergie entre les acteurs	<i>Aucune information disponible</i>
Composition des comités élargis (présence des entreprises et des partenaires sociaux)	Non élargie
Adaptation au contexte institutionnel mouvant	<i>Aucune information disponible</i>
Coordination avec Pôle Emploi	Oui

Grand Paris Grand Est



14	Communes
72km ²	Superficie
12	Quartiers Politique de la Ville
14%	Taux de chômage



Grand Paris Grand Est

GOUVERNANCE

Brigitte MARSIGNY, conseillère régionale
Patrick LAPOUZE, Sous-Préfet de l'arrondissement du Raincy

3

Groupes de travail

- Présentation des politiques régionales et nationales d'aide aux entreprises
- Mise en place opérationnelle de la politique régionale : Entrepreneur #Leader
- Développer l'ESS au sein du bassin d'emploi Grand Paris Grand Est

Constats du Ceser

Peu d'informations disponibles
(seulement un compte-rendu de la mise en place du bassin d'emploi)

Grand Orly Seine Bièvre



24

Communes

123km²

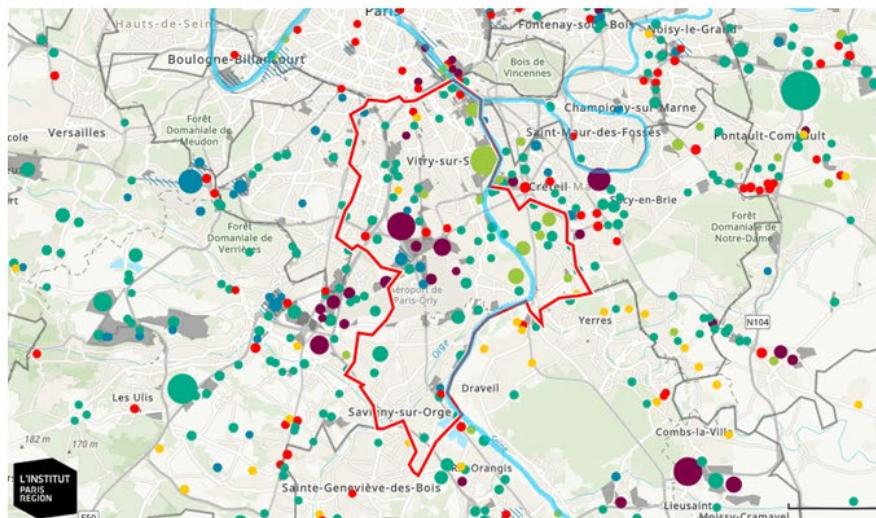
Superficie

35

Quartiers
Politique de la Ville

14%

Taux de chômage



Grand Orly Seine Bièvre

GOUVERNANCE

Mme Martine LAQUIÈZE, Sous préfète de L'Haÿ-les-Roses
M. Vincent JEANBRUN, Vice-président à l'emploi, la formation professionnelle et l'apprentissage

5

Groupes de travail

- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales
- Attractivité territoriale (marketing territorial)
 - Structuration des acteurs de l'accompagnement des entreprises (Réseau #Leader)
- Expérimentation Lab SPRO abandonnée
 - Territoire d'industrie

Constats du Ceser

Bassin d'emploi très actif, dû à une mobilisation importante des dispositifs de la Région et la mobilisation des grands secteurs d'activité du territoire

Grand Orly Seine Bièvre

Évaluation de la mise en œuvre opérationnelle du bassin

Contenu des thématiques traitées	Réunions régulières en 2019
Nombre de groupes de travail	5
Coordination avec les acteurs de terrain	Présence des employeurs du bassin (ADP, MIN Rungis)
Réalisation d'un diagnostic territorial	Oui
Synergie entre les acteurs	Oui, notamment sur le projet de site internet « vitrine emploi » de l'EPT
Composition des comités élargis (présence des entreprises et des partenaires sociaux)	Présence des entreprises
Adaptation au contexte institutionnel mouvant	<i>Aucune information disponible</i>
Coordination avec Pôle Emploi	Oui

Grand Orly Seine Bièvre

Évaluation des thématiques significatives pour le Ceser

Redéfinition de l'offre de formation par rapport aux besoins du BE (quelles réponses micro ?)	<p>Volonté de former des personnes pour les emplois demandés (mécaniciens Air France Industries par exemple)</p> <p>Convention Air France / Cités des métiers VdM</p> <p>Formations préparateurs de commande en entrepôt / agent de sécurité financées par la Région</p>
Prise en compte des situations des jeunes	Recherche de solutions alternatives : jobtruck par exemple
Prise en compte des besoins des publics peu ou pas qualifiés	Non prise en compte des besoins spécifiques mais travail sur les filières peu / non qualifiées
Prise en compte des questions de logement et de transports dans les travaux des bassins	Oui, transport
Prise en compte des besoins des actifs (pas uniquement des besoins des entreprises)	Plutôt non
Prise en compte des particularités de l'emploi des femmes dans les indicateurs utilisés par les bassins d'emploi	Non
Pour les BE situés dans les territoires de franges, quelle spécificité face à cette situation ?	N/A

Paris Ouest la Défense



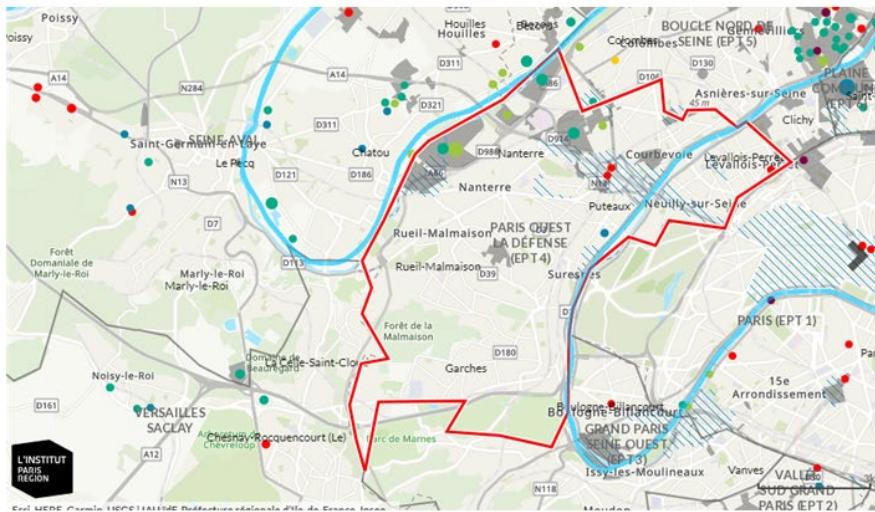
11
59km²

Communes

Superficie

5
11%

Quartiers
Politique de la Ville
Taux de chômage



Paris Ouest la Défense

GOUVERNANCE

Denis GABRIEL, Conseiller régional référent
Isabelle HERRERO, Sous-préfète au développement économique et à l'emploi
auprès du préfet des Hauts-de-Seine

3

Groupes de travail

- Développer l'attractivité internationale
- Faciliter le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi
- Accompagner le développement des TPE/PME

Constats du Ceser

Des réunions qui se tiennent régulièrement mais sans coordination avec les entreprises du territoire.

Quels sont les résultats des actions mises en place ?

Paris Ouest la Défense

Évaluation de la mise en œuvre opérationnelle du bassin

Contenu des thématiques traitées	3 axes prioritaires : Parcours de retour à l'emploi des seniors Sensibilisation à l'entrepreneuriat pour les apprentis Plateforme numérique d'implantation
Nombre de groupes de travail	3
Coordination avec les acteurs de terrain	Avec les acteurs institutionnels
Réalisation d'un diagnostic territorial	<i>Aucune information disponible</i>
Synergie entre les acteurs	<i>Aucune information disponible</i>
Composition des comités élargis (présence des entreprises et des partenaires sociaux)	Composition non élargie
Adaptation au contexte institutionnel mouvant	<i>Aucune information disponible</i>
Coordination avec Pôle Emploi	Oui, investissement fort de leur part

Paris Ouest la Défense

Évaluation des thématiques significatives pour le Ceser

Redéfinition de l'offre de formation par rapport aux besoins du BE (quelles réponses micro ?)	Non
Prise en compte des situations des jeunes	Axe prioritaire
Prise en compte des besoins des publics peu ou pas qualifiés	Non
Prise en compte des questions de logement et de transports dans les travaux des bassins	Non
Prise en compte des besoins des actifs (pas uniquement des besoins des entreprises)	Oui, parcours seniors
Prise en compte des particularités de l'emploi des femmes dans les indicateurs utilisés par les bassins d'emploi	Non
Pour les BE situés dans les territoires de franges, quelle spécificité face à cette situation ?	N/A

Grand Roissy Le Bourget

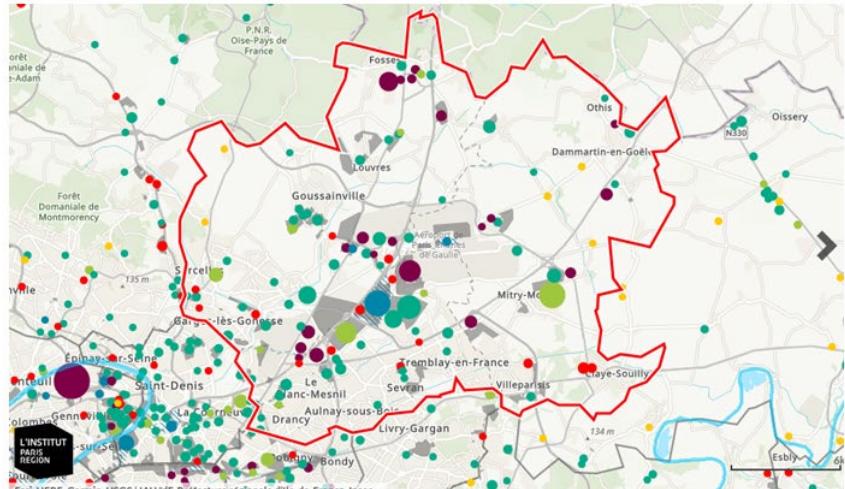


50
421km²

Communes
Superficie

29
18%

Quartiers
Politique de la Ville
Taux de chômage



Grand Roissy Le Bourget

GOUVERNANCE

Denis DOBO-SCHOENENBERG, Sous préfet de Sarcelles
Bruno BESCHIZZA, Conseiller régional,
Maire d'Aulnay-sous-Bois, Président de l'EPT Paris Terres d'Envol

5

Groupes de travail

- Etat des lieux
- Territoire d'industrie
- Filière logistique
- Insertion / Grands projets
- BE test pour diagnostic ESS

Constats du Ceser

Des réunions régulières dans un bassin d'emploi déjà structuré.
Des actions concrètes, notamment quant à la filière logistique et au dispositif « territoire d'industrie ».
Une reprise de l'article 4 de l'avis du Ceser au sujet de l'insertion, et en particulier pour le dispositif « Territoire d'industrie ».

Quels résultats de ces actions ?

Grand Roissy Le Bourget

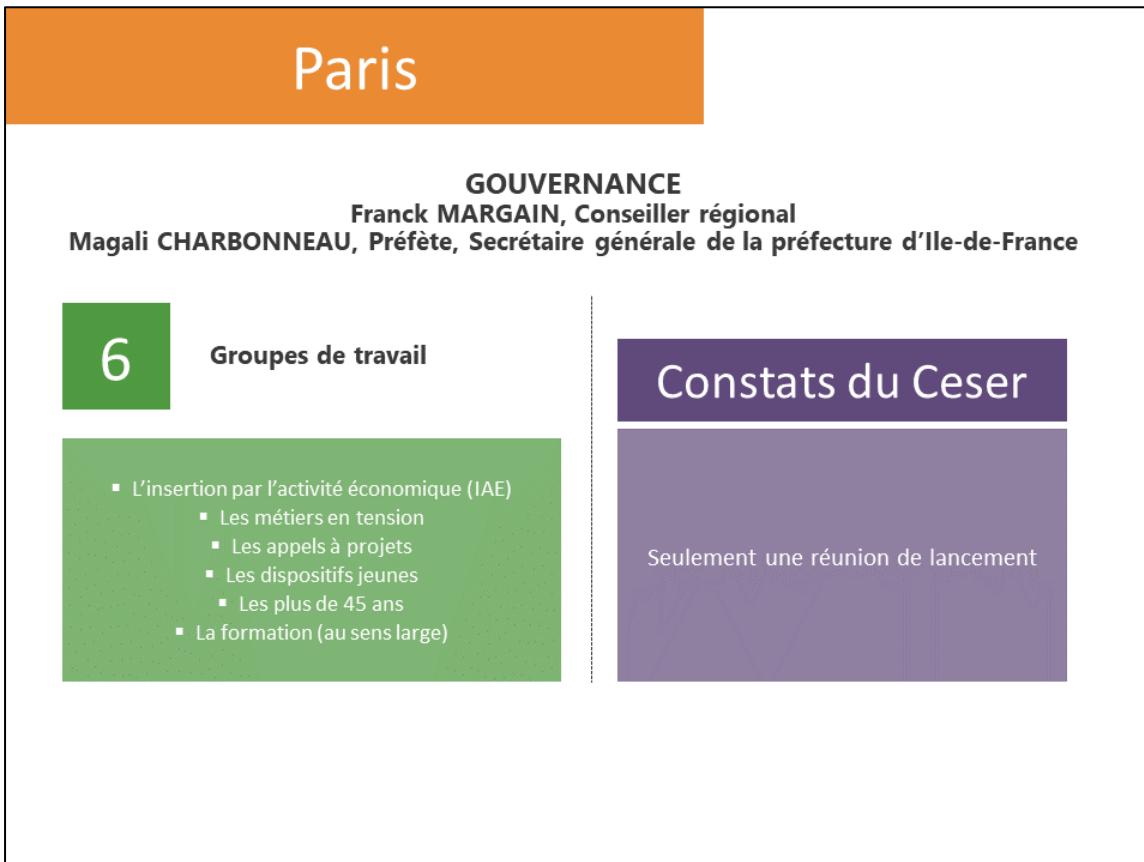
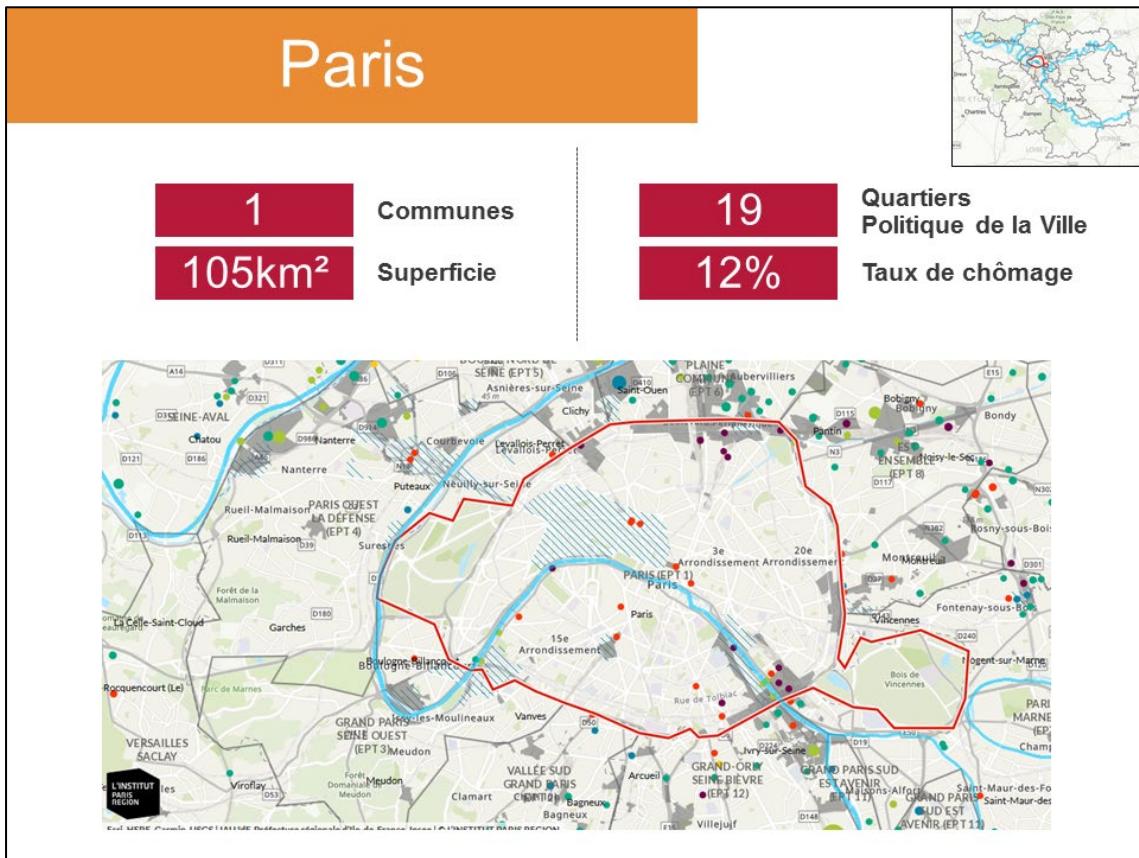
Évaluation de la mise en œuvre opérationnelle du bassin

Contenu des thématiques traitées	Organisation des acteurs sur les thèmes du développement économique (dont entreprenariat), Emploi, Formation professionnelle et politique de la ville à l'échelle du bassin Structuration des filières Spatialisation du développement économique dans le contexte de développement de grands projets
Nombre de groupes de travail	5
Coordination avec les acteurs de terrain	Oui
Réalisation d'un diagnostic territorial	Oui
Synergie entre les acteurs	<i>Aucune information disponible</i>
Composition des comités élargis (présence des entreprises et des partenaires sociaux)	Présence des entreprises
Adaptation au contexte institutionnel mouvant	<i>Aucune information disponible</i>
Coordination avec Pôle Emploi	Oui

Grand Roissy Le Bourget

Évaluation des thématiques significatives pour le Ceser

Redéfinition de l'offre de formation par rapport aux besoins du BE (quelles réponses micro ?)	Oui (accueil, formation linguistique, BTP) GT sur la filière logistique Mobilisation du PRIC
Prise en compte des situations des jeunes	Territoires d'industrie : sensibilisation
Prise en compte des besoins des publics peu ou pas qualifiés	Oui Référence à l'article 4 de l'avis du Ceser au sujet de l'insertion Territoire d'industrie : prendre en compte publics en insertion
Prise en compte des questions de logement et de transports dans les travaux des bassins	Oui, transport
Prise en compte des besoins des actifs (pas uniquement des besoins des entreprises)	<i>Aucune information disponible</i>
Prise en compte des particularités de l'emploi des femmes dans les indicateurs utilisés par les bassins d'emploi	Non
Pour les BE situés dans les territoires de franges, quelle spécificité face à cette situation ?	Non



Marne-la-Vallée



48
378km²

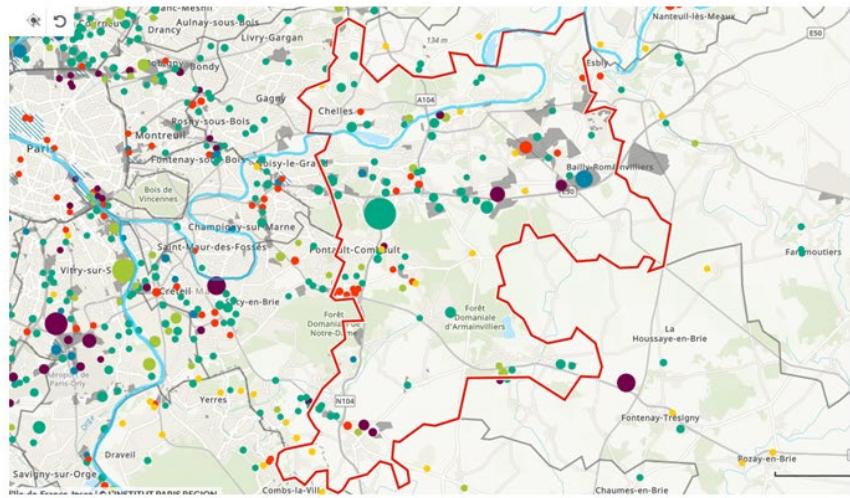
Communes

Superficie

9
11%

Quartiers
Politique de la Ville

Taux de chômage



Marne-la-Vallée

GOUVERNANCE

Gérard BRANLY, Sous préfet de Torcy
Marie-Pierre BADRE, Déléguée spéciale à l'égalité Femmes-Hommes,
Conseillère régionale Île-de-France

5

Groupes de travail

- Développer et valoriser les métiers de l'industrie hôtelière et du tourisme, ainsi que leurs formations
- Consolider et valoriser les métiers du bâtiment et leurs formations
- Développer et valoriser les métiers du service à la personne et leurs formations
- Les mobilités : état de l'offre et perspectives
- Accompagner les mutations des activités productives

Constats du Ceser

Des groupes de travail efficaces avec des propositions d'action pour les formations / filières ciblées (formations linguistiques, immersions hôtellerie, mobilité alternative...)

Budgétisation des propositions

Marne-la-Vallée

Évaluation de la mise en œuvre opérationnelle du bassin

Contenu des thématiques traitées	Préserver les activités productives Pérenniser le foncier productif et l'immobilier d'activité et d'industrie Créer une identité ou des identités territoriales
Nombre de groupes de travail	5
Coordination avec les acteurs de terrain	Oui
Réalisation d'un diagnostic territorial	Rapidement
Synergie entre les acteurs	<i>Aucune information disponible</i>
Composition des comités élargis (présence des entreprises et des partenaires sociaux)	Une entreprise, Disney
Adaptation au contexte institutionnel mouvant	<i>Aucune information disponible</i>
Coordination avec Pôle Emploi	Oui

Marne-la-Vallée

Évaluation des thématiques significatives pour le Ceser

Redéfinition de l'offre de formation par rapport aux besoins du BE (quelles réponses micro ?)	Oui : tourisme /industrie hôtelière, bâtiment, SAP
Prise en compte des situations des jeunes	Public prioritaire des actions
Prise en compte des besoins des publics peu ou pas qualifiés	<i>Aucune information disponible</i>
Prise en compte des questions de logement et de transports dans les travaux des bassins	Oui, transports
Prise en compte des besoins des actifs (pas uniquement des besoins des entreprises)	Point de vue : besoins en main d'œuvre
Prise en compte des particularités de l'emploi des femmes dans les indicateurs utilisés par les bassins d'emploi	Non
Pour les BE situés dans les territoires de franges, quelle spécificité face à cette situation ?	Non

Plaine Commune



9

Communes

47km²

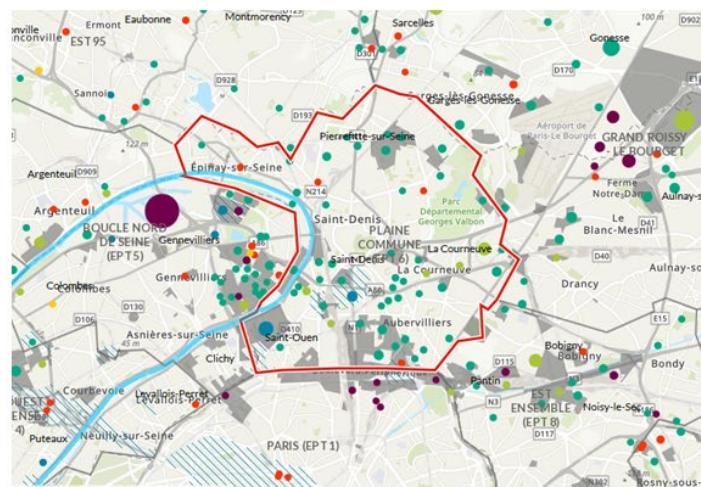
Superficie

27

Quartiers
Politique de la Ville

23%

Taux de chômage



Plaine Commune

GOUVERNANCE

Karine FRANCLET, Conseillère régionale
Nicole ISNARD, Sous-préfète de Saint-Denis

9

Groupes de travail
(propositions)

- La montée en compétences des personnes en recherche d'emploi
- La mobilisation des publics en insertion professionnelle
- L'animation du réseau des Missions Locales
- La professionnalisation des prescripteurs, orienteurs et référents auprès des organismes de formation, avec la problématique des travailleurs handicapés en recherche d'emploi
 - Le développement de la filière SAP
 - Le développement des TPE/PME du bassin
- L'implantation de l'Ecole des Métiers de l'Industrie du futur porté par la Fondation Total à Stains
- L'implantation du projet de création d'une Ecole de production à Stains
- La mise en place opérationnelle du Réseau #Leader

Constats du Ceser

Seulement une pré-réunion organisée

Pas de réunion du Comité stratégique restreint

Des axes thématiques et des groupes de travail non validés

Plaine Commune

Évaluation de la mise en œuvre opérationnelle du bassin

Contenu des thématiques traitées	<p>En attente de validation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Soutien de filières prioritaires liées aux grands projets et évènements à venir au sein du bassin d'emploi Plaine Commune• Soutien au développement des TPE/PME du bassin, lié aux grands projets et évènements à venir au sein du bassin d'emploi Plaine Commune
Nombre de groupes de travail	9 en attente de validation
Coordination avec les acteurs de terrain	Institutionnels
Réalisation d'un diagnostic territorial	Non
Synergie entre les acteurs	<i>Aucune information disponible</i>
Composition des comités élargis (présence des entreprises et des partenaires sociaux)	Non
Adaptation au contexte institutionnel mouvant	<i>Aucune information disponible</i>
Coordination avec Pôle Emploi	Pour le moment, non

Plaine Commune

Évaluation des thématiques significatives pour le Ceser

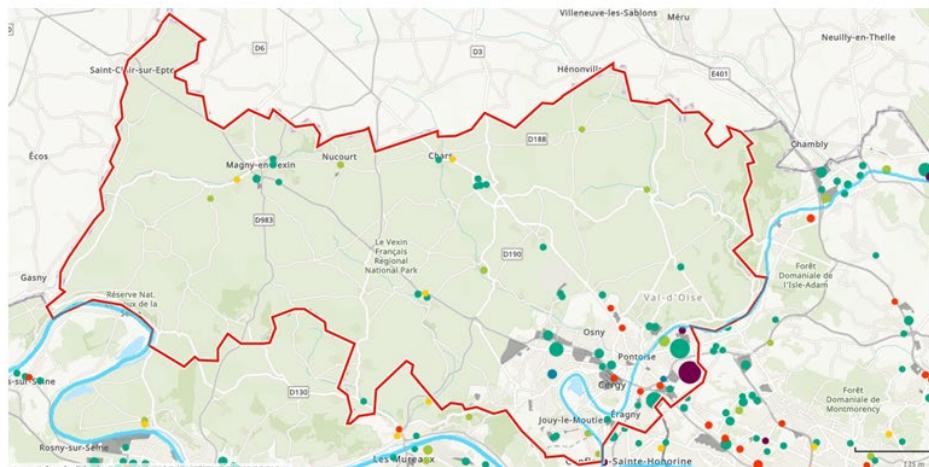
Redéfinition de l'offre de formation par rapport aux besoins du BE (quelles réponses micro ?)	Non
Prise en compte des situations des jeunes	Oui, des NEET
Prise en compte des besoins des publics peu ou pas qualifiés	Insertion, NEET, personnes en situation de handicap
Prise en compte des questions de logement et de transports dans les travaux des bassins	Non
Prise en compte des besoins des actifs (pas uniquement des besoins des entreprises)	<i>Aucune information disponible</i>
Prise en compte des particularités de l'emploi des femmes dans les indicateurs utilisés par les bassins d'emploi	Non
Pour les BE situés dans les territoires de franges, quelle spécificité face à cette situation ?	N/A

Ouest 95



89 Communes
652km² Superficie

10 Quartiers Politique de la Ville
12% Taux de chômage



Ouest 95

GOUVERNANCE

Maurice BARATE, Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture
Samira SAKI-AIDOUD, Conseillère régionale Île-de-France

4

Groupes de travail

- Territoire d'industrie
- Filière à conforter / valoriser
- Projet entreprises
- Projet insertion / transition professionnelle

Constats du Ceser

Des groupes de travail lancés mais peu d'informations sur la mise en œuvre des actions

Ouest 95

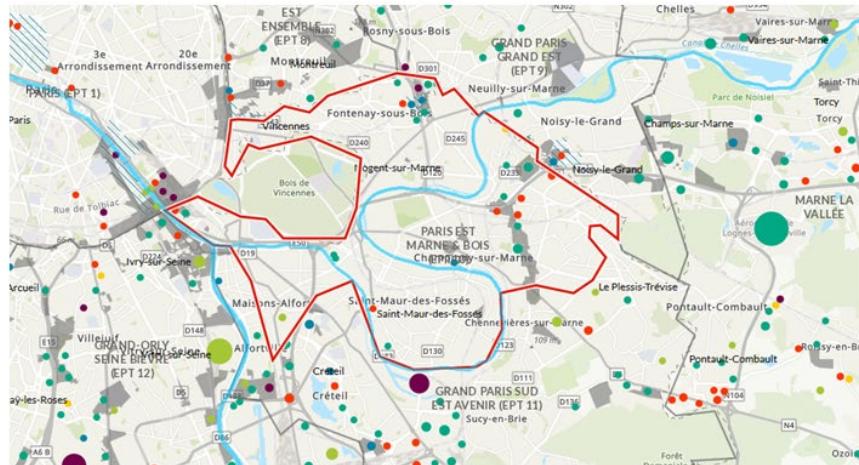
Évaluation de la mise en œuvre opérationnelle du bassin

Contenu des thématiques traitées	Présentation du campus international Paris Seine Présentation des diagnostics du territoire
Nombre de groupes de travail	4
Coordination avec les acteurs de terrain	Oui
Réalisation d'un diagnostic territorial	Oui
Synergie entre les acteurs	<i>Aucune information disponible</i>
Composition des comités élargis (présence des entreprises et des partenaires sociaux)	Une entreprise
Adaptation au contexte institutionnel mouvant	<i>Aucune information disponible</i>
Coordination avec Pôle Emploi	Oui, présence de Mme CASORLA, directrice territoriale de Pôle Emploi, et Mme DRAIS, directrice territoriale adjointe

Paris Est Marne et Bois



89	Communes
652km ²	Superficie
10	Quartiers Politique de la Ville
12%	Taux de chômage



Paris Est Marne et Bois

GOUVERNANCE

Jean-Philippe LEGUEULT, Sous-préfet, Nogent-sur-Marne
Yasmine CAMARA, Conseillère régionale, Maire-adjointe Saint-Maur-des-Fossés

3

Groupes de travail

- Accompagnement des demandeurs d'emploi
- Attractivité du territoire et accompagnement du développement des entreprises
- Accompagner la structuration de filières en forte tension

Constats du Ceser

Réunions lancées au 1er semestre 2019, mais peu d'informations depuis

Les groupes de travail sont-ils en place ?

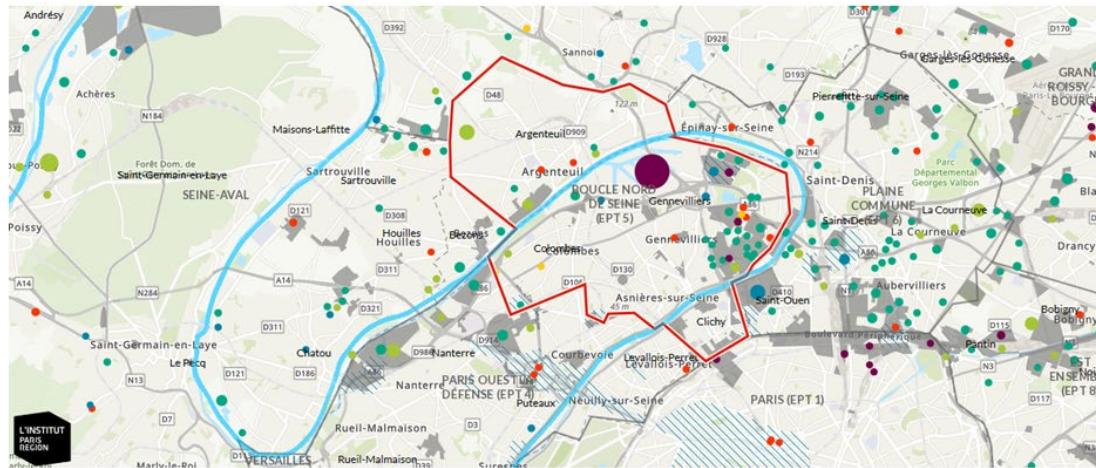
Quelles actions sont étudiées ?

Boucle Nord de Seine



7 Communes
50km² Superficie

23 Quartiers Politique de la Ville
15% Taux de chômage



Boucle Nord de Seine

GOUVERNANCE

Isabelle HERRERO, Sous-préfète chargée du développement économique et de l'emploi auprès du Préfet des Hauts-de-Seine
Caroline COBLENTZ, Conseillère régionale et 1ère adjointe à la Maire de Colombes

4

Thématiques

- Soutenir le développement des entreprises du territoire et l'émergence de nouvelles activités
- œuvrer au renouveau industriel du territoire en s'appuyant sur le programme « territoire d'industrie »
- Renforcer l'attractivité du territoire
- Répondre aux besoins de compétences des entreprises et accompagner la montée en compétences des actifs du territoire

Constats du Ceser

Peu d'informations disponibles

Seule une réunion de lancement

Pas de groupes de travail

2. Un an après l'avis du Ceser : quel bilan ?

Le premier avis du Ceser a été adopté en janvier 2019, faisant état de plusieurs recommandations sur la poursuite de la gouvernance des bassins d'emploi lancés en 2018. Cette partie vise à réaliser un bilan des actions mises en œuvre par ces bassins déjà étudiés :

- Quelles évolutions sont perceptibles au sein des bassins d'emploi lancés en 2018 ?
- Les premières recommandations du Ceser ont-elles été entendues et suivies ?

2.1 Quel bilan de la mise en œuvre des bassins d'emploi de la première phase ?

Le Ceser analyse ici la mise en œuvre institutionnelle de six bassins d'emplois :

- Porte Sud Grand Paris
- Est Ensemble
- Grand Paris Est
- Paris Ouest La Défense
- Grand Roissy Le Bourget
- Grand Orly Seine Bièvre

L'évaluation du Ceser porte donc sur la mise en place, ou non, de la gouvernance, des comités stratégiques, des comités élargis (plénières), des groupes de travail... Elle vise ainsi à comprendre quels bassins sont mobilisés, et pourquoi, et quels bassins nécessiteraient un accompagnement particulier. C'est pourquoi ce rapport tente de mettre en valeur certaines bonnes pratiques, qui pourraient être développées par d'autres bassins.

Les éléments soulignés ci-après se fondent sur les entretiens réalisés par le Ceser et les comptes-rendus transmis par les services de la Région Île-de-France, jusqu'en mars 2020.

Trois bassins d'emploi difficiles à analyser

Le Ceser dispose de peu d'information sur trois bassins d'emploi : Porte Sud Grand Paris, Est Ensemble, Grand Paris Grand Est. Selon les informations obtenues, seules les réunions de lancement des bassins d'emploi se seraient tenues, sans suivi ni mise en place de groupes de travail.

Des bassins stratégiques pour l'emploi francilien mobilisés

Trois bassins d'emploi présentent de réelles avancées, organisant des réunions régulières avec des groupes de travail concrets : Paris Ouest la Défense, Grand Roissy Le Bourget, Grand Orly Seine Bièvre. Ces territoires sont en effet clairement identifiés (zonage réel), et stratégiques en Île-de-France. La coopération, la coordination, le travail collectif entre acteurs institutionnels et entreprises y sont certainement plus anciens. Par exemple, certaines entités, comme le GIP Emploi Roissy, devenu Paris CDG Alliance, préexistaient à la mise en place des bassins d'emploi. Ces bassins d'emploi ont eu un rythme d'activité soutenu pendant l'ensemble de la période analysée.

Il est donc envisageable que des relations entre acteurs, et des actions communes, avaient déjà été initiées ; ce qui a permis une mise en place plus rapide et plus fluide de la gouvernance élargie du bassin. Par ailleurs, l'étude de Défi-métiers souligne que certains bassins d'emploi bénéficient d'une spécificité, de caractéristiques bien identifiées, c'est-à-dire d'une identité-métier. Les actions pour la formation et l'emploi y seraient donc plus rationalisées, plus efficaces, car concentrées sur des secteurs clés du territoire, bien connus de l'ensemble des acteurs institutionnels du bassin. En effet, le Ceser a constaté que, dans ces bassins d'emploi, le travail de reformulation du catalogue de formations régionales en fonction des besoins du territoire a été mené à bien.

Des bassins aéroportuaires particulièrement dynamiques

C'est en ce sens que le Ceser constate aussi que les deux bassins d'emploi aéroportuaires sont encore plus avancés :

- Ce sont des bassins d'emploi polarisés autour d'un secteur-clé et identifié, porteur de toute une chaîne d'activités et d'emplois ;
- Les acteurs se connaissent déjà ; ce qui montre l'importance du temps dans la constitution des relations de travail ;
- Le portage politique est certainement plus mobilisateur dans ces bassins d'emploi ;
- Les groupes de travail sont mobilisés et actifs, et cherchent des solutions concrètes ;
- La recherche permanente de main-d'œuvre dans ces territoires peut aussi être une explication à la mobilisation plus forte des acteurs.

2.2 Quel suivi des recommandations du Ceser ?

Il s'agit ici d'évaluer la prise en compte des recommandations du Ceser, formulées dans son avis de janvier 2019 (document annexé à ce rapport).

La gouvernance

Au sujet du lancement de la gouvernance des bassins d'emploi, il est à noter que tous ont débuté. Le Ceser constate par ailleurs que le nombre de thématiques et de groupes de travail a été mieux concentré, pour plus d'efficacité (en moyenne, trois à cinq groupes de travail sont créés). Cependant, il est toujours à regretter le manque de concertation avec les comités élargis dans le choix des thématiques traitées par les commissions. Les thématiques sont décidées par l'Etat et la Région de manière verticale au sein des plénières ; le Ceser regrette l'aspect trop descendant de ces décisions. Il est néanmoins remarquable que les actions proposées dans les groupes de travail reposent bien sur une co-construction avec l'ensemble des acteurs.

Les diagnostics territoriaux

Le Ceser préconisait dans son avis de réaliser un diagnostic territorial approfondi et partagé avant le lancement d'éventuelles actions. Ceux-ci sont peu souvent réalisés par les bassins d'emploi, et lorsqu'ils le sont, sont plus ou moins détaillés selon les territoires. Ils sont par ailleurs peu soumis à la discussion avec les acteurs. Les bassins d'emploi ayant réalisé un diagnostic précis, complet et partagé ont souvent mis en place des actions concrètes et positives (Grand Roissy Le Bourget, Grand Orly Seine Bièvre). La réelle prise en compte des données (Défi-métiers, Institut Paris Région...) demeure un enjeu crucial, préalable au choix des thématiques.

L'adéquation entre besoins et offre de formations

La prise en compte des besoins des entreprises et des salariés du territoire, pour reformuler l'offre de formations était une des priorités du Ceser. Il apparaît encore aujourd'hui que la refonte du catalogue de formations régionales selon les besoins des bassins d'emploi n'est pas réalisée systématiquement sur tous les territoires. On peut, dès lors, s'interroger sur la possibilité d'en faire un objectif obligatoire dans la mise en œuvre des bassins.

Les publics éloignés de l'emploi

Le Ceser recommandait une attention particulière aux besoins des publics éloignés de l'emploi, peu ou pas qualifiés, au sein de chaque bassin. Peu de mentions sont faites sur le suivi de cette préconisation, à l'exception de Grand Roissy Le Bourget, qui a proposé des actions pour les publics en insertion, après examen de l'alerte du Ceser. La prise en compte des publics éloignés de l'emploi est en fait inégale selon les bassins d'emploi. Globalement, le rapprochement avec les structures de l'insertion reste peu réalisé.

Les enjeux liés au logement et aux transports

Il conviendrait, à l'échelle de plusieurs bassins d'emploi, de traiter les freins à l'accès à l'emploi et aux formations, que sont le logement et les transports. La question des mobilités pour l'accès à l'emploi ou aux formations est prise en compte par certains bassins d'emploi (selon les diagnostics réalisés) mais peu de réflexions sont abouties sur les questions du logement. De plus, ces enjeux ne sont jamais traités à une échelle inter-bassins, qui paraît la plus pertinente pour ces questions.

La concertation avec les acteurs de terrain, les partenaires sociaux et les entreprises

Pour le Ceser, l'intégration des acteurs de terrain, des entreprises et des partenaires sociaux au sein des comités élargis est une condition *sine qua non* de la réussite des bassins d'emploi. Si la coordination de l'ensemble des acteurs politiques et institutionnels semble acquise (au sein des comités stratégiques ou des comités élargis), le constat est plus compliqué pour les autres acteurs. Les acteurs de terrain et les entreprises sont peu souvent intégrés aux discussions – à de rares exceptions – et les partenaires sociaux ne sont jamais consultés ou informés des actions mises en œuvre par les bassins.

L'adaptation au contexte institutionnel mouvant

Le Ceser soulignait dans son premier avis un contexte institutionnel changeant rapidement, auquel les bassins d'emploi devaient s'adapter (la compétence apprentissage est transmise du Conseil régional aux branches, la compétence information sur les métiers est transmise aux Régions). Les documents consultés ne présentent pas de réflexion particulière à ce sujet. Cependant, il est à noter une prise en compte par certains bassins des questions d'information et d'orientation, nouvelle compétence du Conseil régional. Des expériences ont ainsi été menées sur la territorialisation des SPRO (Service public régional de l'orientation), qui devraient se déployer à tous les territoires.

Les synergies avec Pôle Emploi

Pôle Emploi est quasiment toujours associé aux réflexions des bassins d'emploi, et participe efficacement au recueil des demandes de formation, par rapport aux catalogues régionaux. L'investissement de Pôle Emploi est très important alors qu'il suit un découpage territoriale différent. L'organisme s'est adapté pour mieux participer aux actions des bassins d'emploi.

Les besoins des salariés

Le Ceser avait souligné la faible prise en compte des besoins des salariés dans le choix des thématiques, des groupes de travail et des actions mises en œuvre. Il apparaît que la logique des bassins d'emploi reste toujours tournée vers les besoins de certaines entreprises, sans y répondre toujours parfaitement. Les actions mises en place par les bassins d'emploi ont pour fondement les besoins en main-d'œuvre des entreprises. Ainsi, dans ses ateliers « Panser la crise », le Ceser recommande de mettre en lien les offres et les demandes d'emplois saisonniers agricoles et touristiques en Ile-de-France, en ciblant, entre-autres, les bassins d'emploi franciliens.

Les spécificités liées à l'emploi des femmes

Dans son avis de janvier 2019, le Ceser avait précisé quelques modalités de prise en compte des spécificités liées à l'emploi des femmes. A ce stade, il n'est fait aucune mention de ces problématiques dans le choix des thématiques, des groupes de travail et des actions déployés par les bassins d'emploi.

L'économie sociale et solidaire au sein des bassins d'emploi

Le Ceser recommande d'inscrire l'Economie sociale et solidaire au cœur de l'action de la Région : se doter d'un volet spécifique ESS, une Stratégie Régionale de l'ESS dans le SRDEII, déclinée par convention avec chaque Bassin d'emploi, animée et évaluée par chaque chef de file ; prévoir tous les deux ans, dans cette SRDESS, l'organisation par l'Etat et la Région (loi ESS 2014) d'une conférence régionale ESS qui associe les acteurs ESS publics et privés à l'évaluation et à l'élaboration des politiques régionales de soutien au développement de l'ESS.

3. Quel bilan de la deuxième phase de déploiement des bassins d'emploi ?

3.1 Quel bilan de la mise en œuvre des bassins d'emploi de la deuxième phase ?

Le Ceser analyse ici la mise en œuvre institutionnelle de six bassins d'emplois, mis en place à partir de 2019 :

- Paris
- Marne-la-Vallée
- Plaine Commune
- Ouest 95
- Paris Est Marne et Bois
- Boucle Nord de Seine.

Comme ce qui a été réalisé dans le point 2.1 de ce rapport, l'évaluation du Ceser porte sur la mise en place, ou non, de la gouvernance, des comités stratégiques, des comités élargis (plénières), des groupes de travail... Elle vise ainsi à comprendre quels bassins sont mobilisés, et pourquoi, et quels bassins nécessiteraient un accompagnement particulier. C'est pourquoi ce rapport tente de mettre en valeur certaines bonnes pratiques, qui pourraient être développées par d'autres bassins.

Les éléments soulignés ci-après se fondent sur les entretiens réalisés par le Ceser et les comptes-rendus transmis par les services de la Région Île-de-France, jusqu'en mars 2020.

Trois bassins dont l'animation se met difficilement en place

Trois bassins - Paris, Plaine Commune et Boucle Nord de Seine, ont seulement organisé leur réunion de lancement en mars 2020. Or ces bassins sont stratégiques pour l'emploi francilien. A ce stade de l'évaluation, le Ceser n'a connaissance d'aucune mise en place de comités élargis ou de groupes de travail, il est donc difficile d'analyser ces bassins de manière complète.

Deux bassins mobilisés : Ouest 95 et Paris Est Marne et Bois

Sur les six bassins étudiés, deux sont particulièrement mobilisés : l'organisation est lancée, les réunions sont régulières. Cependant, le Ceser possède peu d'informations sur la mise en œuvre des actions concrètes des groupes de travail sur ces territoires. Ceci est compréhensible, compte-tenu du calendrier de mise en œuvre. Il est en effet à souligner que le temps long est nécessaire pour une connaissance approfondie du territoire, des acteurs, des besoins... avant de mettre en place des actions concrètes.

Un bassin très dynamique : Marne-la-Vallée

Marne-la-Vallée dispose de groupes de travail efficaces, réalisant des propositions d'action précises et budgétées. Ce bassin, comme les bassins aéroportuaires, bénéficie en effet d'une identité-métier clairement identifiée, liée à la présence du parc d'attraction Disneyland Paris, d'un secteur industriel et d'activités logistiques dynamiques. Il est possible de supposer que la connaissance du territoire par les acteurs est fine, que les relations entre ceux-ci sont anciennes et approfondies. Ceci faciliterait ainsi la mise en place des comités élargis et l'adoption d'actions concrètes.

3.2 Quelles préconisations et quelles interrogations persistantes pour la poursuite des bassins d'emploi ?

Suite aux observations réalisées ci-avant, le Ceser propose une série de préconisations :

- Des différences grandissantes sont constatées entre les bassins d'emploi (rythme de travail, élaboration des diagnostics territoriaux, conception d'actions concrètes et partagées, mobilisation de l'ensemble des parties prenantes...). Il est important d'organiser une coordination régionale inter-bassins, qui pourrait s'appuyer sur une meilleure visibilité des actions mises en place par les bassins. Cette coordination aurait pour objectif de suivre des enjeux comme les reconversions professionnelles, les mobilités, l'orientation, la gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences...
- Il pourrait être intéressant de créer une « plateforme » pour les bassins d'emploi, comme une boîte à outils leur permettant d'accéder à des ressources documentaires, des dispositifs existants, des bonnes pratiques, des financements potentiels à leur disposition pour mettre en œuvre leurs actions...
- Le Ceser préconise une organisation interne de la Région efficace et durable, pour suivre les bassins d'emploi, s'appuyant sur le remplacement des postes vacants des délégués territoriaux de la « Mission Développement économique territorial et compétences ». La vacance d'un grand nombre de ces postes (5) pendant l'année 2019 peut expliquer le manque d'informations transmises au Ceser.
- Le Ceser a observé une prise en compte inégale des besoins des territoires et des salariés en formation. L'évolution des catalogues de formations régionales, en fonction des besoins des bassins, n'est pas systématique. Cette mission de remontée des besoins en formation de la part des bassins pourrait être rendue obligatoire, et donc évaluée tous les ans. Ceci doit être mis en regard de l'évaluation prévue du Programme Régional de Formation pour l'emploi (PRFE) par le Comité de l'Evaluation des Politiques Publiques (CEPP).

Le Ceser recommande que cette évaluation du PRFE soit déclinée par bassin d'emploi.

- Le Ceser recommande la prise en compte précise et concrète des besoins de publics-cibles, quel que soit le bassin d'emploi : les jeunes, les publics en inclusion ou éloignés de l'emploi, les diplômés des quartiers populaires, les populations discriminées, les autoentrepreneurs / travailleurs indépendants, les femmes en situation de famille monoparentale... 9 bassins sur 12 ne précisent pas de publics-cibles.
- Enfin, les travaux des bassins (mis à part les bassins aéroportuaires et Marne-la-Vallée) manquent d'une vision prospective de l'emploi (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale). Or, les problématiques environnementales et écologiques, la digitalisation des activités... sont des données fondamentales pour les formations, les métiers, les filières d'aujourd'hui et de demain. La crise liée au Covid-19 ne fait qu'accentuer ces besoins.
- Le déploiement et l'animation du Service public régional de l'orientation (SPRO) dans les bassins est en cours. Dans chaque bassin, le référent SPRO est chargé de constituer et coordonner la communauté de travail des acteurs du SPRO sur son territoire. Le Ceser souhaite que l'articulation entre le référent SPRO et la gouvernance du bassin soit effective et durable. Le référent SPRO pourrait ainsi être systématiquement invité aux Comités stratégiques restreints, Comités de pilotage élargis et groupes de travail.
- Le Ceser invite le Conseil régional à davantage associer le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) dans le suivi des actions des bassins d'emploi.

Par ailleurs, le Ceser s'interroge sur les éléments suivants :

- Le Ceser se questionne sur les concurrences qui pourraient apparaître entre les bassins d'emploi. Celles-ci seraient en effet néfastes pour les entreprises, les salariés et ne feraient qu'accroître les inégalités territoriales, déjà prégnantes en Île-de-France. Ne serait-il pas opportun de mettre en place des indicateurs d'analyse et de suivi d'actions ?
- Le terme « gouvernance » est-il, au fond, pertinent ? Une animation / un pilotage ne serait-il pas préférable ? En effet, la coordination n'est pas la gouvernance : à ce stade, les bassins n'ont pas les moyens de leurs ambitions, car ils n'ont pas de budget propre.
- Le Ceser questionne la coordination entre les travaux des bassins d'emplois et le PRIC (Pacte régional d'investissement dans les compétences). Comment coordonner ces budgets PRIC avec les bassins d'emploi, pour quels appels à projets ? Certains bassins se sont emparés de ce sujet, d'autres non. Certains bassins ont bénéficié d'un financement pour leur projet dans le cadre du PRIC (Grand Orly Seine Bièvre), d'autres non (Plaine Commune). Quelle stratégie régionale globale est mise en place pour le suivi de ces projets infra-territoriaux ?
- Le Ceser s'interroge sur la durée de cette politique : les bassins d'emploi perdureront-ils après ce mandat régional et la crise sanitaire ?
- L'analyse du Ceser sur les bassins d'emploi ne pourrait-elle pas alors reprendre lorsque le dispositif retrouvera un fonctionnement normal ? Les conseillers du Ceser y sont favorables, sous condition d'une bonne transmission des éléments et des documents nécessaires à cette évaluation.

Conclusion

Si la politique de l'emploi nécessite une vision régionale, le travail par bassin est adapté pour répondre aux spécificités territoriales des besoins d'emploi. Le Ceser s'est attaché à évaluer leur mise en œuvre opérationnelle, seule condition de résultat.

Le Ceser constate que la mise en œuvre des bassins d'emploi est effective partout. Ces nouveaux territoires d'action ont pour avantage de mettre en relation les acteurs de l'emploi, et de créer des synergies entre eux. Le temps long est un atout pour l'approfondissement de ces relations, et la mise en place d'actions communes et partagées.

Néanmoins, la composition des comités élargis reste institutionnelle, peu ouverte sur les partenaires sociaux et les entreprises. Les besoins des salariés et des entreprises sont alors peu pris en compte, notamment quant aux problématiques de logement et de mobilités. Dans ce cadre, les bassins d'emploi pourraient s'appuyer sur un dialogue social territorial.

Après la crise, les bassins devront reprendre leur fonctionnement institutionnel normal, et relancer la gouvernance, les comités élargis et les groupes de travail. Ils doivent être à la pointe de l'anticipation des besoins, de l'anticipation des mutations à l'œuvre dans certains secteurs, dans les conditions de travail, dans les formations à venir... Les bassins d'emploi devront aussi tenir compte des changements importants ayant eu lieu pendant la crise (télétravail, mobilités, déménagements dans d'autres régions...), dresser le bilan de leurs actions et des groupes de travail et éventuellement faire évoluer leurs priorités.

Dans un contexte de crise économique et sociale liée au covid-19, les bassins d'emploi conservent un rôle important et doivent apporter des réponses adaptées aux entreprises et aux salariés dans un monde en forte mutation.

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes auditionnées qui, par leurs expériences et expertises, nous ont aidés à mieux comprendre les ambitions de la mise en place des bassins d'emploi et l'appréciation de leur mise en œuvre opérationnelle.

Les qualités et fonctions des personnes citées le sont au moment de leur audition par la commission.

- Bernard BARBIER, Directeur, Sophie GONNARD et Françoise LEMAIRE, chargées d'étude, Défi-métiers
- Gwenaëlle DRALOU-TANGUY, Cheffe de la Mission Développement économique territorial et compétences, Pôle Entreprises et emploi, Région Île-de-France
- Jean-Baptiste FERNANDES, anciennement Chef de la Mission Développement économique territorial et compétences, Pôle Entreprises et emploi, Région Île-de-France

Liste des membres de la commission Emploi

Philippe LENGRAND

Président de la commission

Corinne DOS SANTOS MALHADO

Lionnel RAINFRAY

Rapporteurs

Catherine BALAZOT

Irène HUARD

Cécile BARATEAU

Joëlle LELLOUCHE

Patrice BEDOURET

Séverine LEMIERE

Christine BESSARD

Karima MOHAND-MAMAR

Gisèle BILLARD

Elise MOISON

Marion BLANK

Catherine PACHERIE-SIMERAL

Marc BONNET

Reza PAINCHAN

Anne-Sophie de BOULOIS

Jocelyne PSZCZOLKOWSKI

Jean-Marc CELLIER

Jean-Louis RABOURDIN

Thierry COLLE

Céline RECHIA

Mireille FLAM

Alain RIBIERE

Saleha GHERDANE

Joëlle VOITON

Manuella HAENEL

Chargée de mission : Marie LE FALHER

Bibliographie

Rapports et avis

Région Ile-de-France - *Stratégie pour la croissance, l'emploi et l'innovation*, décembre 2016

Région Ile-de-France - *Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)*, 16 décembre 2016

Région Ile-de-France, rapport n° CR 187-16, *Adoption d'une carte unique des BE en Ile-de-France*
Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) d'Ile-de-France, avis n°2017-12 -
Evaluation ex ante de la pertinence du dispositif des bassins d'emploi définis dans le cadre du SRDEII, 14 septembre 2017

Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) d'Ile-de-France, avis n°2016-15 -
Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, 8 décembre 2016

Etudes et enquêtes

Compte-rendu des comités stratégiques restreints et des comités élargis des bassins d'emploi, réalisés par le service Développement économique territorial et compétences, Pôle Entreprises et emploi, de la Région Île-de-France

Textes législatifs et réglementaires

Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, et plus particulièrement son article 32 portant sur les contributions d'évaluation des Ceser aux politiques publiques régionales

Annexes

- Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) d'Île-de-France, avis d'étape n°2019-01 – *Mise en œuvre opérationnelle des bassins d'emplois*, présenté par Corinne DOS SANTOS et Lionel RAINFRAY, 24 janvier 2019

